



DÉBAT  
PUBLIC

# CAHIER D'ACTEUR

LA MER EN DÉBAT

20.11.2023  
26.04.2024

N°12 | FEVRIER 2024

National

Normandie – Hauts-de-France

Nouvelle-Aquitaine

Méditerranée

Bretagne – Pays de la Loire



## Humanité et Biodiversité

### Contact :

Sandrine BELIER, directrice  
d'Humanité et Biodiversité  
sandrine.belier@humanite-  
biodiversite.fr

## Le point de vue d'Humanité et Biodiversité sur « La Mer en débat »

**EN BREF.** Humanité et Biodiversité est une ONG nationale en charge de promouvoir la défense de la biodiversité, partout et pour tous. Comme son intitulé l'indique, l'objet biodiversité ne peut s'extraire d'une approche plurifactorielle qui intègre le devenir de l'Humanité. Pas de défense, de promotion de la biodiversité sans prendre en compte les conséquences économiques et sociales des mesures que nous défendons.

Notre association d'utilité publique est présidée par Bernard Chevassus-Au-Louis et avait comme président d'honneur Hubert Reeves, malheureusement décédé après avoir défendu avec fermeté le mot d'ordre du vers de terre au chemin vers les étoiles. Il nous indiquait souvent de ne pas se faire du souci pour la planète, elle en avait tant vue, elle s'en sortirait, mais pas nous les humains si on continuait à faire comme si le climat ne se déréglaient trop rapidement et que le vivant se mourrait.

C'est dans un tel contexte que nous avons décidé de participer au débat public organisé par la CNDP sur la planification des DSF. Notre travail s'appuie sur le groupe Mer et Littoral de notre organisation regroupant experts et gens de terrain. Ce premier cahier sera suivi de deux autres qui porteront sur le lien Mer-Littoral et l'autre sur l'état de l'océan.

Cette initiative réglementaire s'appuie, outre sur le code de l'environnement, sur l'article 7 de la charte de l'environnement : « **Toute personne a le droit, dans les conditions et limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.** »

Les propositions de la CNDP sont particulièrement ambitieuses dans un contexte de crise démocratique, que cette dernière soit celle de la représentativité électorale ou de la démocratie participative.



## La démarche de planification

Le débat public sous l'égide de la CNDP, maître du déroulement du débat, a pour objectif, sous commande du gouvernement d'essayer de planifier les activités sur un territoire vaste, au moins dans les zones de compétence de notre pays, jusqu'à la ZEE.

Cet exercice de planification est une première et est porteuse de grande incertitude, planifier les usages de la mer pour préparer les 10 ans à venir. Cet exercice salutaire de prospectif est, comme toute prospective, frustrante et peut avoir du mal à mobiliser le grand public et, a fortiori, un public plus éloigné de la démocratie représentative et participative.

C'est une planification géographique, où les questions économiques et sociales sont de grandes inconnues.

Selon les hiérarchies que l'on donne à la mer, lieu de liberté, de production économique (notamment la pêche), de richesse de biodiversité, de production potentielle d'énergie, de rôle dans la lutte contre le réchauffement climatique, il faut une approche différente. Si la mer est un lieu d'activité économique, de pêche, de transports maritimes, il faut une cartographie attentive à la stratégie nationale en faveur de la pêche française dans une PCP peu transparente dans son mode de fonctionnement. Il est nécessaire de répondre aux questions concernant la protection de la ressource et de la mobilisation des pratiques scientifiques ?

Si la mer devient une source conséquente de source d'énergie et pas uniquement sous sa forme EMR, elle doit s'inscrire dans une programmation du mix énergétique français, pour l'instant sous domination nucléaire. La question du prix garanti par l'Etat peut devenir soit excédentaire soit déficitaire selon le marché européen de l'électricité. Faut-il encore que le mix énergétique français ne fasse pas du nucléaire, aujourd'hui sans mécanisme de financement, un oméga intangible de référence pour toutes les autres formes d'énergies décarbonées et que toutes ses externalités négatives ne soient pas passées sous silence, comme les risques industriels ou les déchets à vie longue...

Dans tous les cas de figure, les appels d'offres EMR doivent réduire le poids du prix dans l'attribution des marchés.

Si la mer-océan est un lieu de biodiversité remarquable, avec des zones de protection forte, il faut dédommager les activités économiques précédentes et voir les conséquences sur la dynamique de la zone, en termes d'emplois ou de formations.

La mer est un lieu de loisir, de navigation de plaisance, de richesse paysagère. Ce dernier point étant sensible chez les patrimoniaux du littoral, une conséquence première est celle d'éloigner les champs d'éoliennes et donc de devoir passer le raccordement par une première phase en courant continue et, ainsi, d'augmenter le prix de l'électricité marine. Cela pose la question de savoir qui va payer mais également quelles conséquences pour le réseau électrique de distribution ?

La question du pouvoir d'achat des ménages devient centrale si l'on veut éviter des mouvements de type gilets jaunes. Ainsi, le prix de l'électricité marine ne doit pas accroître la précarité énergétique. De plus, les prix, dont celui des poissons, doivent être rémunérateurs pour les producteurs et accessibles pour des consommateurs avertis. Il est nécessaire de préserver la ressource en poisson, tout en évitant d'en faire un produit de classe aisée.

## La position de notre association

Les 4 vocations suscitent des tensions fortes et il est nécessaire de sortir de ses affrontements potentiels en reprenant la démarche des grenelles de l'environnement et celui de la mer. Il faut une gouvernance à 5 collèges, succès d'une planification qui doit sortir de son technocratisme.

La démarche CPDP est une première étape qui doit être respectée par le gouvernement, celui-ci ne doit donc pas sortir la loi dite de « souveraineté énergétique » avant la fin du débat public, est-ce trop lui demander ?

Par ailleurs nous mettons en garde les organisateurs du débat sur le risque de voir le temps loin induit par celui-ci. Il est nécessaire de ne pas exclure du débat public les projets pris un par un, notamment sur les énergies marines. L'expérience des précédents débats montrent que c'est lorsque les acteurs commencent à prendre conscience des impacts que la population, non spécialiste, réagit.

Pour Humanité et Biodiversité, le débat devrait aborder les questions économiques et sociale. C'est un véritable bouleversement qui est en

route et on ne peut se satisfaire d'un simple exercice de géographie quantitative, expression qui couvre la notion de cartographie.

En résumé, la démocratie participative est un « antidote » à une certaine propension de l'Etat à tout savoir et à découvrir, après coup, des tensions sociales. La pêche, par exemple, a le sentiment d'être un objet en voie de disparition. Evitons de reproduire les événements récents liés aux questions agricoles. Souveraineté alimentaire, mais non repli sur notre pays. En effet, il ne faut pas oublier l'Europe, qui est indispensable dans la géopolitique de notre monde.

Chacun devra trouver des compromis, il restera à l'Etat d'écouter, de négocier et, nous insistons, de reprendre le dialogue de parties prenantes du grenelle de la mer. On ne perd jamais son temps à débattre, le travail de la CPDP est considérable, fusse-t-il écouté ?

Nous n'avancerons que tous ensemble.

### **Pour aller plus loin :**

<https://www.humanite-biodiversite.fr/articles/103618-comment-lutter-contre-le-recul-du-trait-de-cote>

<https://www.humanite-biodiversite.fr/articles/115714-position-h-b-energies-marines-renouvelables-emr>

<https://www.humanite-biodiversite.fr/articles/115715-position-d-h-b-adaptation-des-littoraux>

